

Lancement hier de la vaccination, avec un mois de retard

LE JOUR

D'ALGERIE

Qualifications CAN-2021/EN-Zambie
Première pour Spano-
Rahou, Belkabla et
Soudani de retour

Votre quotidien national
Quatorzième année - N° 4927 - Lundi 11 novembre 2019 - Prix : 10 DA



Projet de loi modifiant le code de procédure pénale Les compétences de la police judiciaire renforcées

En Syrie, Erdogan maintient le cap

Par Mohamed Habili

En visite en Hongrie, le président turc Recep Tayyip Erdogan a réitéré sa menace de « lâcher » sur les pays européens les réfugiés syriens parqués dans son pays, estimés à plus de trois millions et demi, si leurs gouvernements continuent à critiquer ce qu'il fait au nord-est de la Syrie, tout en persistant dans leur refus de l'aider à bâtir dans le territoire conquis par les armes des villes en vue d'y établir ces réfugiés. S'il est un endroit au monde où il peut sans gêne aucune tenir ce langage, c'est bien en Hongrie, dont le président, Viktor Orban professe sur ces matières, et sur d'autres encore, des opinions en phase avec les siennes. Orban est le seul dirigeant européen à avoir soutenu son invasion du nord de la Syrie, et plus généralement à entretenir les meilleures relations avec lui. Les 150 années d'occupation ottomane de la Hongrie, certes plutôt ancienne, ils y puisent l'un et l'autre des motifs de rapprochement, et pas que sur le plan politique. Des deux présidents, c'est néanmoins le Hongrois qui semble le plus admiratif de l'autre, qu'il considère comme l'une des personnalités les plus marquantes du moment. Or sur la Syrie, le président turc a dit autre chose, en droit fil de sa menace à l'adresse des Européens. C'est celle-ci : la présence turque y durera aussi longtemps que celle des autres puissances ayant pris pied dans le pays à la faveur de sa crise et de la guerre qui s'en est suivie.

Suite en page 3

Il promet la dissolution de l'APN et la suppression de l'immunité judiciaire du Président

Benflis décline son « programme d'urgence » pour les présidentielles



Ph/E. Soraya/J. A.

Le candidat à l'élection présidentielle du 12 décembre 2019, le président du parti Talaïe El Houriet, Ali Benflis, a levé hier le voile sur le contenu de son programme politique pour les prochaines présidentielles qui se veut « un programme d'urgence nationale ». Lire page 2

Gazoduc Fréha-Sidi Agad et usine de fabrication de moteurs électriques
Les ministres de l'Industrie et de l'Energie en visite à Tizi Ouzou

10^e Festival international du cinéma d'Alger
Avant-première de «143, rue du désert» de Hassan Ferhani

Il promet la dissolution de l'APN et la suppression de l'immunité judiciaire du Président

Benflis décline son «programme d'urgence» pour les présidentielles

■ Le candidat à l'élection présidentielle du 12 décembre 2019, le président du parti Talaïa El Houriet, Ali Benflis, a levé hier le voile sur le contenu de son programme politique pour les prochaines présidentielles qui se veut «un programme d'urgence nationale».

Par Louiza Ait Ramdane

Pour lui, il y a une situation d'urgence politique, économique et sociale. Cette situation d'urgence nationale doit correspondre à un programme d'urgence nationale. Ce programme est conçu, selon Benflis, en ligne droite des revendications justes et légitimes de la révolution démocratique et pacifique.

Lors d'une conférence de presse tenue à l'hôtel Hilton à Alger, Benflis a déclaré que son programme vise à «transformer l'Etat national en Etat de droit, la refonte de nos ordres constitutionnel et institutionnel de manière telle que l'exercice des responsabilités politiques soit soumis en permanence au contrôle, à la reddition des comptes et à la sanction».

Dans le cas où Benflis est élu président, il promet, juste après la prestation de serment, d'«engager immédiatement des consultations avec les partis, personnalités politiques et représentants de la société civile pour les écouter et bénéficier de leurs critiques». Aussi, il indiquera qu'un gouvernement d'ouverture nationale sera mis en place avec les soutiens des candidats, mais également avec des compétences nationales. Il révèle également comme priorité la dissolution de l'APN, considérant que l'actuelle n'a plus de légitimité. Il promet également de revoir en profondeur les textes qui régissent les élections, notamment la loi sur les partis politiques, le code électoral, ainsi que l'Autorité indépendante des élections. Il est question pour Benflis de «mettre définitivement fin à la personnalisation du pouvoir et promouvoir la citoyenneté et l'Etat de droit, tel que revendiqué par le Hirak».

Selon son programme, le futur Premier ministre sera issu de la majorité parlementaire et aura à partager les pouvoirs avec le chef de l'Etat. Le Conseil de la nation sera supprimé dans sa configuration actuelle pour être remplacé par «le Conseil supérieur des territoires». Ce n'est pas tout. Le Conseil constitutionnel deviendra Cour constitutionnelle et son président sera désigné par ses pairs et non pas par le président de la République. Benflis s'engage également à dégager une commission de la future Assemblée élue qui va proposer un projet de Constitution pour le pays, soumis à référendum. Benflis ajoute que son programme vise également à supprimer le privilège de l'immunité judiciaire du président de la République, du Premier ministre et des ministres, et à limiter l'immunité parlementaire.



Ali Benflis, qui a reconnu tout de même que sa candidature «ne plaît pas à l'ensemble des citoyens», est convaincu, cependant, que l'heure est à la prise des responsabilités. «Les soucis que peut me causer ma candidature ne sont rien devant les problèmes de l'Algérie

actuellement», a-t-il estimé. «Mon programme est celui d'un homme qui croit en la démocratie, un homme qui n'a pas attendu le 22 février pour résister au système», affirme-t-il, ajoutant : «Je n'hésite pas à affirmer que l'Algérie est entrée dans la zone de tous les dangers». «Tout

comme il y a un système politique à reconstruire, il y a aussi tout un système économique et social à rebâtir», a indiqué Benflis. Pour cela, il faut la dépolitisation et la «débureaucratization» de l'acte économique, le saupoudrage et la dispersion des ressources auxquels il faut

donner un coût d'arrêt, les barrières aux investisseurs nationaux et étrangers qu'il faudrait démanteler, le commerce intérieur et extérieur dont le fonctionnement requiert de profondes remises en question et enfin l'économie informelle qu'il faut éradiquer, exige Benflis. L. A. R.

Campagne contre la grippe saisonnière

Lancement hier de la vaccination, avec un mois de retard

Finallement, c'est hier qu'a eu lieu le lancement de la campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière, au siège du ministère de la Santé. Habituellement, le ministère de la Santé réceptionne les vaccins contre la grippe saisonnière au mois de septembre et lance la campagne de vaccination début octobre. Cette année, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a tardé à définir la souche du virus. Le froid commença à se faire ressentir dans différentes wilayas du pays. Plusieurs cas de grippe ont déjà été enregistrés. Et pour que ces cas ne s'aggravent pas et que le nombre de malades n'augmente pas, le ministère de la Santé a décidé finalement hier de lancer la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. Cette campagne, tant attendue par les catégories concernées, à savoir les personnes âgées, les malades chroniques et les femmes enceintes, arrive avec plus d'un mois de retard, soit 40 jours. Expliquant ce retard, un

responsable au centre de référence à l'Institut Pasteur, Fawzi Dara, indique que «la grippe sera cette année plutôt virulente», soulignant que «l'Organisation mondiale de la santé a d'ailleurs eu beaucoup de difficultés à mettre au point le vaccin, avec un mois de retard, en raison d'une souche particulière H3N2 qui a émergé d'une manière rapide». Concernant les doses réceptionnées cette année, le directeur de la prévention au ministère de la Santé, Djamel Fourar, a fait savoir que «le ministère a réceptionné, mardi dernier, le deuxième lot des doses de vaccin antigrippal, après la réception, fin octobre dernier, de plus de 800 000 doses, portant à 2,5 millions le total de vaccins». Fourar a indiqué que plusieurs wilayas ont réceptionné leurs lots de vaccin de l'Institut Pasteur d'Algérie, ajoutant que l'opération se poursuit jusqu'à la distribution des quantités importées sur toutes les régions, après analyse et contrôle du vaccin. Concernant le bilan des cas

enregistrés la saison dernière, Fourar a déclaré que «par rapport aux années précédentes, le bilan était quelque peu stable en 2018 où 10 décès ont été enregistrés», indiquant que «98 % de doses de vaccin importés ont été consommés». En outre, le directeur de la prévention au ministère de la Santé a indiqué que «le ministère lance une campagne de sensibilisation pour encourager les catégories concernées, à savoir les personnes âgées, les malades chroniques et les femmes enceintes, à se vacciner au niveau des établissements de santé et des officines de pharmacie». Enfin, rappelons que plusieurs wilayas du pays ont réceptionné leurs doses de vaccin. La wilaya d'Oran a reçu un quota de 60 000 doses de vaccin antigrippal, a indiqué le chef de service prévention de la direction de la santé et de la population, D' Youcef Boukhari, appelant les malades chroniques, notamment les diabétiques, les hypertendus, les asthmatiques, les personnes âgées et les femmes

enceintes de la wilaya, à se présenter aux structures sanitaires pour se faire vacciner. Pas moins de 85 médecins et 149 paramédicaux ont été mobilisés pour cette campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, a fait savoir le même responsable, soulignant que la vaccination contre la grippe qui s'étalera sur 10 jours se fera au niveau des 54 polycliniques et 61 salles de soins réparties à travers les communes de la wilaya d'Oran. De son côté, la wilaya de Constantine a bénéficié, au titre de la nouvelle saison 2019-2020, d'un quota de 34 020 doses de vaccin pour la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. Même cas à Bouira où une quantité de 46 403 doses de vaccin antigrippal a été attribuée aux services de la prévention de la Direction de la santé publique de la wilaya. Enfin, la wilaya de Sétif a elle aussi réservé 63 254 doses de vaccin pour lutter contre la grippe saisonnière de l'année en cours.

Thinihene Khouchi

Projet de loi modifiant le code de procédure pénale

Les compétences de la police judiciaire renforcées

■ Parce qu'il considère que le texte en vigueur a démontré ses limites sur le terrain, Belkacem Zeghmati, ministre de la Justice, garde des Sceaux, a présenté, hier, devant les députés de l'APN, le projet de loi modifiant le code de procédure pénale qui vise la préservation des deniers publics, à travers la facilitation de la mise en mouvement de l'action publique et l'annulation des contraintes qui faisaient obstacle à la Police judiciaire lors de l'accomplissement de ses missions.

Par Lynda Naili

A ce titre, estimant que l'article 15 bis du code de procédure pénale, introduit en mars 2017, limite les missions de la police judiciaire, des officiers et sous-officiers relevant des services militaires de sécurité aux crimes d'atteinte à la sûreté de l'Etat prévus dans le code pénal, le ministre a jugé impératif d'«élargir le domaine de compétence» dans ce corps de police judiciaire pour englober tous les crimes prévus dans la législation pénale. Et pour cause, poursuivra-t-il, la pratique sur le terrain a montré que la limitation des missions de ce service à certains crimes «a impacté négativement sur le déroulement des investigations et des enquêtes dans des affaires de droit commun», notamment les affaires de corruption et d'atteinte à l'économie nationale, dont les crimes transfrontaliers. De plus, les mesures prévues par le code de procédure pénale de juillet 2015 ont vu l'introduction de la condition de la plainte préalable des organes sociaux de l'entreprise économique pour la mise en mouvement de l'action publique à l'encontre des dirigeants des entreprises économiques dont l'Etat détient la totalité des capitaux ou à capitaux mixtes, pour des faits de gestion entraînant le vol, le détournement, la dégradation ou la perte de deniers publics ou privés. Ainsi, pour Zeghmati, le texte dudit article qui se voulait une sorte de protection des dirigeants des entreprises économiques, tenus à l'abri des poursuites judiciaires qui pourraient être infondées au regard de la nature de leur travail, avait des répercussions «très négatives» sur la mise en mouvement de l'action publique pour les crimes en lien avec les deniers publics. Ces dispositions, ajoute le



PH. S. SOUJALU.A.

ministre, constituent un «obstacle» qui entrave l'activité des juridictions, en général, et du ministère public, en particulier, en raison de la position et des agissements des représentants des organes sociaux des entreprises, lesquels «s'abstiennent de porter plainte» contre les auteurs d'actes criminels, arguant de l'absence de la qualification pénale des actes objet d'enquête, qu'ils estiment, de bonne foi ou sciemment, être de simples «erreurs de gestion qui ne s'apparentent pas à des crimes», alors que cela relève des prérogatives exclusives du juge. Cette position, a-t-il ajouté, étant répandue chez les représentants de ces entreprises, les dispositions incluses dans l'article 6 bis constituent «une véritable entrave juridique qui se répercute négativement sur le rendement du ministère public et de la Police judiciaire et réduit leur efficacité dans le domaine de la lutte contre le crime économique». Et d'estimer, à ce sujet, que l'abrogation de cet article et le retour aux règles et principes

juridiques consacrés en matière d'enquêtes et de poursuites «est à même de renforcer la protection des deniers publics et la lutte contre les crimes financiers». Quant au contrôle de l'activité des officiers de police judiciaire relevant des services militaires de sécurité, le projet de loi propose l'amendement de l'article 207 relatif au contrôle de l'activité des officiers de police judiciaire, confié à la chambre d'accusation qui est saisie par le procureur général concernant les manquements relevés à la charge de ces officiers de police judiciaire dans l'exercice de leurs missions.

Mise en mouvement de l'action publique pour la dilapidation des deniers publics

Par ailleurs, le nouveau texte propose également l'abrogation des deux articles 15 bis1 et 15 bis ter du code de procédure pénale, lesquels stipulent que l'officier de Police judiciaire n'est en mesure d'exercer, de manière

effective, les attributions liées à sa qualité qu'une fois habilité, sur décision du procureur général près la cour de justice du ressort duquel exerce l'officier en question, et sur proposition de l'autorité administrative dont il relève. Le même article confère cette prérogative au procureur général près la cour d'Alger, concernant les officiers de Police judiciaire relevant des services militaires de sécurité, a précisé le ministre, estimant que cette décision avait «impacté négativement» le fonctionnement des services de Police judiciaire en réduisant l'efficacité de leurs performances, du fait de la lenteur des procédures d'habilitation, outre la condition de renouvellement des procédures à chaque fois que l'officier concerné est transféré d'une cour à une autre. Ainsi, les mises en œuvre depuis plus de deux ans de ces dispositions étaient à l'origine de l'exclusion, des procédures d'habilitation, de nombre d'officiers de Police judiciaire, en vertu des missions qui leur sont assignées en dehors de celles de Police judiciaire, par l'autorité administrative dont ils relèvent, ou pour non accomplissement des missions de Police judiciaire de manière permanente. Pour Zeghmati, cette procédure d'habilitation «a montré ses limites en matière de performances de la Police judiciaire et n'a apporté aucun plus à la qualité de ses prestations, d'où la nécessité de son annulation». Enfin, le projet de loi prévoit aussi l'amendement des dispositions des articles 15 et 19 du code de procédure pénale en vue d'adapter l'appellation d'officiers et agents de Police judiciaire de la Gendarmerie nationale et des services militaires de sécurité à celle consacrée dans les textes juridiques et réglementaires régissant ces deux corps. L. N.

LA QUESTION DU JOUR

En Syrie, Erdogan maintient le cap

Suite de la page une

En clair, aussi longtemps que ni les Russes ni les Iraniens, ni les Américains, ni les Français, ni les Britanniques, ne l'auront quitté, la Turquie fera de même, elle ne rappellera pas ses troupes. La différence, qui n'est pas négligeable, c'est qu'aucune de ces puissances n'a pour projet de fonder des villes en Syrie, pour les faire habiter par des Syriens qui pour beaucoup d'entre eux n'y sont pas originaires. Un projet qui pour se concrétiser exige du temps, beaucoup de temps. En fait, un temps à ce point indéterminé qu'il risque de se prolonger indéfiniment, au point de transformer l'occupation en annexion pure et simple. Mais également une détermination à toute épreuve, car il revient à faire dans le nettoyage ethnique, ce qui peut facilement passer pour un crime de guerre, pour ne pas dire plus. Cette perspective n'effraie en rien Erdogan, qui s'en va défendre son projet pour la Syrie comme une solution de bon sens, et comme la preuve de ses bonnes intentions dans ce pays. S'il entend occuper durablement une partie de la Syrie, ce n'est pas pour y exporter des capitaux et une population turcs mais pour y établir des Syriens. Ce qui serait bon à la fois pour la Turquie, qui de la sorte serait soulagée de la grande masse de réfugiés actuellement chez elle, et pour l'Europe, qui ne risquerait pas alors de les voir déferler sur elle. Erdogan parle de tout cela avec les accents pathétiques de quelqu'un qui ne comprend pas qu'on puisse en l'occurrence mettre en doute sa sincérité. Comme quelqu'un que des êtres malveillants veulent empêcher de faire du bien, quelque chose de fondamentalement humain et altruiste. Il veut faire le bonheur des réfugiés syriens, et voilà les Européens qui le dénoncent comme quelqu'un qui entend les maltraiter. Ils feraient plus encore, ils iraient jusqu'à l'accuser de purification ethnique s'il ne brandissait pas contre eux la seule arme à même de les dissuader : d'ouvrir les portes qui aujourd'hui retiennent les réfugiés à l'intérieur de son pays.

M. H.

Gazoduc Fréha-Sidi Agad et usine de fabrication de moteurs électriques

Le ministre de l'Industrie et de l'Energie en visite à Tizi Ouzou

Les ministres de l'Industrie et de l'Energie, respectivement, M^{me} Djamilia Tamazirt et Mohamed Arkab, étaient hier à Tizi Ouzou pour assister au coup d'envoi des travaux de réalisation du gazoduc devant alimenter les trois communes de Tizi-Ouzou, à savoir Ait Chafaâ, Akerou et Zekri et plusieurs autres communes de la wilaya de Béjaïa (Assif El Hammam, Ait Mendil, Beni Ksila, Adekar, Taourirt Ighil et Tifra) et la pose de la première pierre de l'usine spécialisée dans la fabri-

cation de transformateurs électriques de grande puissance en partenariat triangulaire impliquant la société de droit indien, Vijai Elictricals LTD, et les opérateurs algériens dans les domaines de l'électro-industrie et de l'énergie, à savoir Electro Industrie Azazga (ex-Enel) et le groupe Sonelgaz. Les deux membres du gouvernement se sont rendus sur les lieux de ce chantier implanté dans la commune de Fréha d'où va démarrer le gazoduc de 16 pouces pour

atteindre Sidi Agad dans la wilaya de Béjaïa. Le projet est confié au groupe public Kanaghaz pour un montant de plus de 400 milliards afin de réaliser un gazoduc d'une longueur totale de 51,8 km (35,5 km à Tizi Ouzou et 15,3 km à Béjaïa). Implanté sur une superficie 33 000 m², cette usine, située à l'entrée (sud-est) de la ville d'Azazga, verra le jour dans un délai de 22 mois. Le montant de ce investissement, qui aura une production annuelle de 115

transformateurs de puissance de 40 à 300 MVA et de tension de 60 à 400 KV, est de plus de 4,7 milliards dinars. La production pourrait atteindre à l'horizon 2030 les 140 unités. Le projet devrait générer plus de 300 postes de travail directs. La délégation ministérielle a visité également des unités de fabrication de plaques en plâtre à Sidi Naamane et des plaquettes de frein à Timizart ainsi que le centre de conversion GPL de Tizi Ouzou.

Hamid M.

Remise des prix aux lauréats de la 13^e édition Ooredoo dévoile les noms des lauréats de son concours Média Star 2019

OREEDO a organisé mercredi 06 novembre 2019, au niveau de son siège sis à Ouled Fayet, une cérémonie de remise des prix aux lauréats de la 13^e édition de son concours journalistique Média Star. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de l'encadrement de Ooredoo, à sa tête le directeur général, Nikolai Beckers, des membres du jury ainsi que des journalistes lauréats. La 13^e édition du concours Média Star a enregistré la participation de 106 candidats pour 103 travaux déposés représentant tous les supports médiatiques.

Après examen et étude des travaux, le jury a sélectionné 12 travaux lauréats, en présence d'un huissier de justice, dans les quatre catégories : Médias électroniques ; Production radiophonique ; Production télévisuelle et Presse écrite généraliste et spécialisée. Il y a lieu de noter que les membres du jury ont décidé, à l'unanimité, de ne pas attribuer de prix dans la catégorie Illustration de presse et caricatures pour insuffisance de travaux remis.

Le jury de l'édition 2019 du concours Média Star était composé de Boudjemaa Haichour, président du jury, ancien ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la Communication, M^{me} Soraya Bouamama, journaliste, Farid Toualbi, M^{me} Rym Bouch, Mohamed Cherif Amokrane et Samir Rouabhi. En plus du trophée et de la reconnaissance pour la qualité de leur travaux, témoignée à travers ce prestigieux prix, Ooredoo a remis aux heureux lauréats des récompenses financières conséquentes.

Dans son message à cette occasion, le directeur Général de Ooredoo, Nikolai Beckers, a notamment déclaré : «Nous sommes très ravis d'accueillir aujourd'hui les heureux lauréats de la 13^e édition du concours Média Star qui prime chaque année l'excellence journalistique algérienne. Je tiens par cette même occasion à féliciter encore une fois les heureux lauréats et je remercie tous les journalistes participants et les membres du jury qui ont contribué à la réussite de cette nouvelle édition de Média Star. Il y a lieu de rappeler que le concours annuel Média Star, lancé en 2007, est destiné aux journalistes professionnels algériens. Il récompense les meilleurs travaux journalistiques traitant des questions relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'économie numérique, de la problématique liée à leurs usages sociaux ainsi qu'à leur développement en Algérie.

Communiqué

Transport maritime

Report et annulation de plusieurs rotations vers Marseille à cause des intempéries

■ Plusieurs rotations de car-ferries assurant la liaison entre des villes algériennes et Marseille, prévues pour cette semaine ont été reportées ou annulées en raison des intempéries, a indiqué dimanche l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV).

Par Siham B.

Le départ du car-ferry «Tassili II» d'Oran vers Marseille, prévu ce dimanche 10 novembre à 12h, est reporté à une date ultérieure, fait savoir l'ENTMV dans un communiqué. De plus, le départ du car-ferry «Tariq Ibn Ziyad» d'Alger vers Marseille, prévu pour lundi 11 novembre à 12h00, a été reporté au mardi 12 novembre. L'enregistrement et l'embarquement des passagers et auto-passagers de ce voyage «se feront à partir de 14h00 jusqu'à 18h00 au plus tard», a précisé la même source. Quant aux départs du car-ferry «Tassili II» de Marseille vers Skikda, prévu mardi 12 novembre à 12h00, et de Skikda vers Marseille prévu le jeudi 14 novembre à 12h00, l'en-



treprise nationale indique qu'«ils sont annulés». Ces reports sont dus aux mauvaises conditions météorologiques sévissant actuellement en Méditerranée, empêchant la sortie des car-ferries, a expliqué la même source.

Fortes pluies et chutes de grêle annoncées dans plusieurs régions du pays

De fortes pluies, parfois orageuses accompagnées localement de chutes de grêle, affecteront lundi plusieurs wilayas du Centre, de l'Est et de l'Ouest du pays, annonce dimanche un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par le Centre natio-

nal des prévisions météorologiques. Les wilayas concernées sont Tlemcen, Aïn Témouchent, Oran, Mascara, Saïda, Sidi Bel-Abbès, Relizane et Tيارت, où les cumuls prévus sont entre 20 et 40 mm, atteignant localement 50 mm sur Tlemcen, Aïn Témouchent et Sidi Bel-Abbès, précise la même source, notant la validité «en cours» de ce bulletin pour ces wilayas et ce, jusqu'au lundi à 03h00. Dans le centre du pays, sont concernées les wilayas de Tipaza, Aïn Defla, Alger, Boumerdès, Blida, Médéa, Bouira et Tizi-Ouzou où les cumuls prévus se situent entre 30 et 50 mm, alors que la validité du BMS s'étale de ce jour jusqu'au lendemain à 23h00. A

Annaba, El Tarf, Souk Ahras, Constantine, Mila, Sétif et Bordj Bou Arreridj, des cumuls entre 30 et 50 mm sont attendus à compter de ce jour à 21h 00 jusqu'au lundi à 21h00 au moins. Dans les wilayas de Béjaïa, Jijel et Skikda, les cumuls prévus se situent entre 80 et 100 mm, et ce, à partir de ce soir à 21h00 jusqu'au lendemain à 21h00 au moins. Tout en mettant en garde contre la présence de rafales de vents sous orages, le BMS requiert «un niveau de vigilance Orange 1» et met à disposition des citoyens désireux de consulter la carte de vigilance le site web de Météo Algérie (www.meteo.dz).

S. B./APS

Formation professionnelle

Arrêter un plan d'action pour la préparation de la rentrée de février 2020

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Dadamoussa Belkheir, a mis l'accent, dimanche à Alger, sur la nécessité d'arrêter un plan d'action pour la préparation de la rentrée de la session de février 2020 et les principaux axes du programme d'action pour la même année. S'exprimant à l'ouverture des travaux de la Conférence nationale de la formation et de l'enseignement professionnels qui se tient dans le prolongement des conférences régionales, le ministre a insisté sur l'impératif de poursuivre les actions dégagees et prendre des mesures complémentaires pour «offrir le plus grand nombre de places pédagogiques possibles aux jeunes qui n'ont pas eu la chance d'accès à une formation durant la rentrée de septembre 2019», à travers notamment l'identification des établissements nouveaux à réceptionner et à mettre en fonctionnement, la livraison dans les délais des équipements programmés et le redéploiement des équipements au niveau local selon les procédures en vigueur. M. Moussa a évoqué le plan d'action du secteur et les actions engagées par le secteur qui ont pour objectif le perfectionnement de la ressource humaine, la généralisation de l'utilisation de l'outil informatique, le dialogue et la concertation notamment avec le partenaire social, l'amélioration constante de la qualité de la formation à travers la formation de formateurs, l'actualisation et l'adaptation des

programmes, le développement des filières d'excellence avec les partenaires nationaux et étrangers. Le ministre a mis l'accent sur la nécessité de l'adaptation de la formation aux besoins des utilisateurs et du marché du travail à travers notamment un partenariat étroit avec l'entreprise, le développement de la formation en entreprise pour les élèves de l'enseignement professionnel, le développement et l'élargissement du partenariat en visant une meilleure implication des partenaires en matière d'élaboration, d'actualisation et d'adaptation des programmes de formation, d'accueil des formateurs en immersion professionnels. Entre autres points inscrits dans le cadre du plan d'action du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels, le ministre a rappelé la nécessité de «la relance du baccalauréat professionnel sur la base des conclusions de la commission interministérielle installée le 24 septembre 2019 et des décisions du gouvernement», sans avancer plus de détails sur ce dossier. Cette conférence nationale de deux jours aura à examiner et à adopter les recommandations des conférences régionales relatives à «la révision de la procédure d'acquisition, d'affectation et de gestion des équipements et des compléments d'équipements, la création d'établissements publics dédiés exclusivement au mode de formation par apprentissage, la révision du système d'évaluation du cursus de la formation professionnelle initiale

et d'émettre des propositions et des recommandations», a affirmé le ministre. A cet effet, M. Dadamoussa a indiqué que les recommandations et les propositions de cette réunion constitueront «la feuille de route au titre de l'année 2020 et même au-delà», rappelant que le secteur a engagé plusieurs actions ayant «des incidences positives» sur la carrière des travailleurs, dont la mise en œuvre d'un programme de formation et de perfectionnement de toutes les catégories de travailleurs, la régularisation progressive dans le cadre des postes budgétaires alloués et d'une manière progressive de la situation des jeunes employés dans le dispositif d'aide à l'emploi (DAIP), l'adaptation des congés des travailleurs, notamment des formateurs à ceux de leurs enfants, en alignant leur calendrier sur celui du ministère de l'Education nationale. En ce qui concerne les établissements privés, agréés par le Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, le ministre a fait état de l'organisation d'une journée d'étude qui aura à débattre de l'organisation et de la gestion de la formation privée notamment pour définir les modalités relatives aux examens et à l'inspection afin de permettre à ces établissements de «se mettre en conformité» selon les dispositions du «nouveau cahier des charges», ajoutant «nous avons convenu de proroger d'une année, le délai initial fixé au 31 décembre 2019, pour la mise en conformité». Younés D.

Foire des produits algériens au Gabon

70 entreprises nationales présentes

■ *Quelque 70 entreprises nationales seront présentes à la Foire des produits algériens, prévue du 12 au 17 novembre en cours à Libreville (Gabon), a indiqué, hier, un communiqué du ministère du Commerce.*

Par Salem K.

Des entreprises de différents secteurs, à l'instar des industries agroalimentaires, des produits agricoles et des industries mécaniques, chimiques et pétrochimiques, ainsi que des travaux publics, prendront part à ce rendez-vous économique, a précisé le communiqué. Plusieurs start-up participeront également pour la première fois à cette foire, laquelle s'étale sur une superficie globale de 1043 m², abritée par «le Jardin botanique» de ladite ville. Selon la même source, le ministre du Commerce, Saïd Djellab, sera présent à la tête d'une importante délégation d'opérateurs économiques. En marge de cette foire, poursuit le



communiqué, le ministre aura plusieurs entretiens avec de nombreuses personnalités influentes au Gabon, notamment le chef de l'Etat, le Premier ministre et un nombre de

ministres gabonais. Organisé par la Société algérienne des foires et des exportations (Safex), cet important événement intervient dans le cadre du renforcement de la coopération

commerciale entre l'Algérie et le Gabon et vise aussi à présenter la qualité des produits algériens au consommateur gabonais et trouver des débouchés au produit national en Afrique de

l'Ouest.

S. K./APS

Exposition spécifique des produits algériens à Libreville (Gabon)

Afrique

Le Nigeria adopte une législation pour mieux partager les revenus pétroliers

Le Nigeria, premier producteur de pétrole d'Afrique, a adopté cette semaine une nouvelle législation visant à bénéficier d'un meilleur partage des ressources avec les majors internationales, une mesure qualifiée de «moment décisif» par le président Muahammedu Buhari. Le gouvernement a donc introduit un «taux de redevance» qui suit l'évolution des prix du pétrole – atteignant 10 % lorsque le baril dépasse les 150 dollars. En outre, les sociétés pétrolières paieront désormais une taxe forfaitaire de 10 % sur les champs en mer et de 7,5 % sur les champs on-shore, à des profondeurs spécifiées. La présidence estime que ces changements vont permettre de générer des revenus supplémentaires d'au moins 1,5 milliard de dollars d'ici à 2021. Mais des experts y voient surtout une tentative mal préparée pour grossir sa trésorerie dans un contexte économique difficile et mettent en garde sur le risque de faire fuir les investisseurs étrangers. La nouvelle loi redéfinit les accords de partage de production et redessine la loi sur l'offshore profond, en vigueur et inchangée depuis son adoption en 1993, lorsque le Nigeria était encore gouverné par un régime

militaire. Le texte stipulait que ces accords entre l'Etat et les compagnies pétrolières internationales devaient être révisés si le prix du baril dépassait les 20 dollars. Mais bien que le brut ait très largement dépassé ce seuil au cours des 20 dernières années, la formule de partage des revenus n'avait jamais été révisée. Le gouvernement de M. Buhari a d'ailleurs accusé ses prédécesseurs d'avoir poursuivi des intérêts personnels, en veillant à ce que l'essentiel des revenus pétroliers reste entre les mains des privés. De nombreux responsables politiques nigériens ont en effet investi dans l'exploitation et la commercialisation du pétrole, voire obtenu des permis sur des gisements alors qu'ils étaient en fonction.

Le Togo impose entre 15 % et 50 % de produits locaux à utiliser dans la boulangerie

Le Togo a imposé entre 15 % et 50 % de produits locaux à utiliser dans la pâtisserie et la boulangerie via un arrêté ministériel pour soutenir la production nationale. Le gouvernement togolais donne un coup de

pouce aux produits locaux, en imposant des taux minimum à utiliser, dans le domaine de la boulangerie et dans la pâtisserie. L'intention a été matérialisée par un arrêté interministériel, datant du mois dernier, signé par les ministres en charge de l'Agriculture, de la Santé et de l'Hygiène publique, ainsi que du Commerce et de la Promotion de la consommation locale. Ainsi, les boulangeries, pâtisseries et autres acteurs sont désormais tenus d'«incorporer pour la fabrication du pain français et autres denrées alimentaires, de la farine panifiable de manioc, d'igname, de céréales locales ou tout autre produit agricole local dans la farine de blé». Cet ajout de farine à base de produits locaux doit se faire «à des proportions variant de 15 à 50 % selon la nature du produit», précise la note officielle. Du reste, des institutions étatiques spécialisées, notamment l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) et l'Institut national d'hygiène (INH), se chargent d'assurer le contrôle et de veiller au respect de la mesure, qui devrait concourir à la promotion de ces produits locaux.

Amar T.

Pétrole

Aramco investit dans les innovations technologiques

Des robots aux drones renifleurs, le géant pétrolier saoudien Aramco investit dans les innovations technologiques malgré la faiblesse des prix du brut mais sa très attendue entrée en Bourse pourrait remettre en cause sa stratégie face à la volonté de gains rapides d'investisseurs privés. Pour la première fois, l'Arabie saoudite propose de vendre une part de son fleuron national sur le marché financier de Riyad, dans une opération présentée comme la pierre angulaire d'un ambitieux

plan du prince héritier Mohammed ben Salmane pour réformer l'économie de son pays trop dépendante du pétrole. En Bourse d'Aramco à Riyad, et éventuellement plus tard sur une place internationale, augmenterait la pression de marges bénéficiaires plus élevées sur une société qui, jusqu'à présent, n'était responsable que devant le gouvernement. «Aramco n'a jamais eu à répondre aux investisseurs demandant des comptes sur ses résultats trimestriels. Cela changera avec l'in-

roduction en Bourse», indique à la presse Ellen Wald, auteure du livre «Saudi Inc.». Ces dernières années, l'entreprise la plus rentable au monde a augmenté ses dépenses en recherche et développement alors que la plupart de ses concurrents les ont diminuées en raison du recul des prix du brut. Aramco a ainsi déclaré avoir dépensé 591 millions de dollars en 2018 pour la recherche, contre 507 millions de dollars en 2017.

Samira G.

Exposition internationale d'importation de la Chine Des accords de principe pour plus de 71 milliards de dollars

LA DEUXIÈME édition de l'Exposition internationale d'importation de la Chine (CIE), qui a pris fin hier, a été sanctionnée par la conclusion d'accords de principe pour un an d'achats de biens et de service, a indiqué Sun Chenghai, directeur adjoint du Bureau de la manifestation. La valeur de l'accord est estimée à 71,13 milliards de dollars, en hausse de 23 % par rapport à la première édition. Lors d'une conférence de presse, M. Sun, a précisé que 3 800 entreprises ont participé à cette exposition, représentant 181 pays, régions et organisations internationales. Cette exposition internationale d'importation de la Chine, qui a duré six jours, avait pour thème «Une nouvelle ère, un avenir partagé», a réuni plus de 500 000 acheteurs chinois et étrangers, a-t-il précisé. Plus de 230 entreprises du monde entier se sont inscrites à la troisième édition de la CIE à Shanghai, et leurs réservations d'espaces d'exposition dépassent les 84 000 mètres carrés, a indiqué M. Sun. Parmi ces entreprises, plus de 80 figurent sur la liste de Fortune Global 500 ou sont des leaders industriels, avec un espace d'exposition total de plus de 50 000 mètres carrés, a-t-il ajouté. R. E.

Annaba

Production prévisionnelle de plus de 15 000 quintaux d'olives

■ La direction des services agricoles (DSA) de la wilaya d'Annaba prévoit d'atteindre une production de plus de 15 700 qx d'olives, au terme de la campagne de collecte oléicole 2019, a-t-on appris samedi auprès de cette direction.

Par Ghania T.



Un total de 764 hectares de vergers oléicoles est ciblé par cette campagne de collecte oléicole, selon la même source qui a indiqué que cette année verra une augmentation du rendement des oliviers en comparaison aux cinq dernières années passant ainsi de 15 à 20 quintaux/hectare.

Les services de la DSA ont par ailleurs fait savoir que 80% de la production oléicoles des communes de Berahel, Chetaibi, Oued Laâneb et Triat seront orientés à la production prévisionnelle de 13 400 litres d'huile d'olive. Avec un rendement de 18 litres/hectare, la production

totale d'huile d'olive connaîtra une augmentation remarquable par rapport aux dernières années. Celle-ci devra passer de 1 500 hectolitres à 2 291 hectolitres, a-t-on souligné.

L'évolution de la filière oléicole dans la wilaya d'Annaba est à mettre au crédit du programme

de plantation d'arbres fruitiers mené conjointement par la DSA, mais également à l'accompagnement apporté en permanence aux agriculteurs à travers la tenue de plusieurs sessions de formation sur le suivi de l'itinéraire technique, a souligné la même source.

G. T./APS

Signature de plusieurs conventions de partenariat

Clôture du Salon international de la pêche et de l'aquaculture à Oran

Plusieurs conventions de partenariat ont été signées dans le cadre de la 8^e édition du Salon international de la pêche et de l'aquaculture (SIPA 2019), clôturée samedi au Centre des conventions «Mohamed Benahmed» d'Oran.

Le directeur général de la pêche et de l'aquaculture, Taha Hammouche a déclaré à l'APS que l'édition est «réussie» du point de vue organisation et participation, d'autant qu'elle a été marquée par la conclusion de plusieurs partenariats avec des sociétés et entre entreprises algériennes dans les domaines de la construction navale, de la conservation à froid, de la pêche

et de l'aquaculture notamment, en plus d'une convention entre l'Algérie et l'Égypte pour développer le secteur des ressources halieutiques.

Le SIPA a enregistré une participation qualitative et quantitative de professionnels de la pêche et de l'aquaculture, d'opérateurs dans le domaine, de jeunes porteurs de projets et d'universitaires, a-t-il indiqué.

Dans ce sens, Taha Hammouche a affirmé que le salon contribuera au renforcement de l'investissement dans les filières de la pêche et de l'aquaculture, eu égard à la participation qualitative d'exposants, d'opérateurs, de chercheurs et

d'experts d'Algérie et de l'étranger, et à la volonté affichée pour tisser des relations et conclure des conventions de partenariat entre les participants.

Organisé quatre jours durant sous le slogan «Pêche et aquaculture, moteurs du développement durable de l'économie bleue en Algérie», le SIPA a enregistré la participation d'une centaine d'exposants et d'opérateurs économiques dont une trentaine de 11 pays, entre autres, la Chine, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Inde, l'Italie, la Libye et la Tunisie et de l'Égypte en tant qu'invité d'honneur.

Le SIPA, organisé tous les deux ans à Oran, a vu également la participation de 70 opérateurs et entreprises locaux activant dans la production du matériel et d'équipements de pêche, de cages flottantes et de la chaîne alimentaire pour alevins, entre

autres. La 8^e édition du SIPA a été marquée par des ateliers et des conférences avec la participation d'organisations internationales dans le domaine, dont un atelier abordant «La réunion pour l'analyse des produits de l'aquaculture dans le bassin méditerranéen et la Mer noire» et un autre consacré à l'initiative de l'Union européenne portant sur le développement durable dans l'économie bleue en Méditerranée.

Les conférences ont également abordé la préservation des gros requins en Méditerranée et la stratégie nationale de l'économie bleue (2030).

En outre, un espace a été réservé à la créativité des jeunes dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, en plus de l'organisation d'un concours récompensant la meilleure entreprise émergente parmi les participants.

Amine H.

Mila

Remise des clés de 50 LPA dans la commune de Chelghoum Laid

50 logements de type promotionnels aidés (LPA), réalisés au plan d'occupation du sol (POS) N 4 de la commune de Chelghoum Laid (Mila), ont été remis samedi à leurs bénéficiaires. S'exprimant lors de la cérémonie de remise des clés, le chef de daïra de Chelghoum Laid, Lakhdar Ras Ladjbel, a indiqué que l'attribution de ce quota a coïncidé avec la célébration du Mawlid Ennabawi (la naissance du Prophète de l'Islam Mohamed QLSSSL), avant d'appeler les bénéficiaires à œuvrer aux côtés des autorités locales pour la préservation de l'environnement dans la nouvelle cité.

Un lot d'habitat de 340 logements relevant des formules LPA

(logements promotionnels aidés) et LSP (logements sociaux participatifs) sera distribué «incessamment», soit à partir de la fin de l'année en cours jusqu'au mois de septembre 2020, a fait savoir le responsable, soulignant que le quota de 140 LSP, en voie de parachèvement au POS N 4, ainsi qu'un total de 50 unités LPA seront livrés au mois d'avril prochain.

Aussi, un quota de 100 unités d'habitat relevant de la formule LPA sera distribué avant la fin de l'année en cours, a révélé le responsable, ajoutant que 50 autres logements de la même formule seront attribués «au mois de septembre 2020».

Dila G.

Chlef

Deux morts dans un glissement de terrain

Deux personnes sont décédées dans un glissement de terrain survenu, samedi, dans la commune d'Ain Mrane de la wilaya de Chlef, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile de la wilaya.

«L'accident est survenu à la mi-journée, au lieu dit "Ain Kahla" de la commune d'Ain Mrane, suite à des travaux de creusage d'une tranchée destinée à une conduite d'assainissement», a indiqué à l'APS, le chargé de la communication auprès de ce

corps, le lieutenant Mohamed Messaâdia.

Les deux victimes, âgées de 34 et 49 ans et originaires de la région, sont mortes emportées par le glissement de terrain, a-t-on ajouté de même source. L'intervention des unités de la Protection civile de Taougrit et Aïn Mrane a permis l'extraction des débris des victimes, avant leur transfert vers la polyclinique d'Aïn Mrane, est-il précisé, par ailleurs.

Safy R.

Brèves des wilayas

EL TARGH - Une cérémonie au profit des meilleurs récitateurs du Saint Coran et Hadiths a été organisée, au centre culturel islamique d'El Targh, à l'occasion de la célébration du Mawlid Ennabawi El Charif, en présence du wali, Harfouche Benar et de nombreux fidèles.

Organisée dans la soirée de vendredi, cette cérémonie, à laquelle ont également pris part les membres de la caravane nationale scientifique, arrivée mardi dernier, à El Targh dans le cadre de son périple dédié à la consolidation de l'attachement des citoyens au référent religieux national, d'autres prix d'encouragement ont été octroyés à des associations locales à caractère religieux.

ORAN - La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière devait être lancée hier au niveau des 26 communes de la wilaya d'Oran avec un léger retard, a-t-on appris samedi de la direction de la santé et de la population. Un quota de 60 000 doses de vaccin anti-grippal a été livré à la wilaya d'Oran, a indiqué le chef de service prévention de la direction de la santé et de la population, le D^r Youcef Boukhari, appelant les malades chroniques notamment les diabétiques, les hypertendus, les asthmatiques, les personnes âgées et les femmes enceintes à se présenter aux structures sanitaires pour se faire faire vacciner. Pas moins de 85 médecins et 149 paramédicaux ont été mobilisés pour cette campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, a fait savoir le même responsable, soulignant que la vaccination contre la grippe qui s'étalera sur 10 jours se fera au niveau des 54 polycliniques et 61 salles de soins réparties à travers les communes de la wilaya d'Oran.

OUARGLA - La daïra frontalière d'El-Borma (420 km sud-est de Ouargla) a bénéficié d'un programme de 141 logements de différentes formules, a-t-on appris de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de la wilaya.

Par ce programme figurent 50 unités de logements de type public locatif, dont 44 sont finalisées, 71 logements destinés au personnel du secteur de l'Éducation nationale et les 20 restants, actuellement à 95% d'avancement de leurs chantiers, sont consacrés au programme de résorption de l'habitat précaire, a précisé le responsable du département suivi des marchés, Mohamed Salah Hadjadj.

Au cours des dix premiers mois de 2019

Tunisie : le déficit commercial se creuse davantage

■ Le déficit commercial de la Tunisie s'est creusé au cours des dix premiers mois de 2019 pour atteindre 16 506,5 millions de dinars (un dinar vaut environ 0,35 dollar), contre 15 985,5 millions de dinars pour la même période de 2018, a révélé, vendredi, l'Institut national tunisien de la statistique (INS).

Par Moncef G.

Dans une note de conjoncture sur les échanges commerciaux tunisiens avec l'étranger à prix courants, l'INS explique que le déficit commercial des biens enregistrés au niveau total du commerce est attribuable à des déficits enregistrés avec des pays tels que l'Algérie (2 651,4 millions de dinars), l'Italie (2 390,2 millions de dinars), la Turquie (2 007,1 millions de dinars) et la Russie (1 207 millions de dinars). En revanche, les échanges commerciaux entre la Tunisie et certains pays ont enregistré un excédent, notamment la France avec une valeur de 3 291,4 millions de dinars, la Libye avec 1 116,5 millions de dinars et le Maroc avec 334,8 millions de dinars. Selon l'INS, le déficit commercial, hors secteur de l'énergie, a atteint 10 159,1 millions de dinars, sachant que le déficit commercial du secteur de l'énergie s'est élevé à 6 347,4 millions de dinars (soit 38,5 % du déficit total), contre 5 136,6 millions de dinars pendant la même période en 2018. L'INS a tenu à insister que l'amélioration enregistrée au niveau des exportations (10,5 %) jusqu'à la fin du mois d'octobre 2019 est imputée à la performance du secteur des

phosphates et dérivés avec une hausse de 26,7 %, de l'énergie avec 24,1 %, des industries mécaniques et électriques avec 14,7 %, du textile et du vêtement et du cuir avec 7,5 % et des autres industries manufacturières avec 17 %.

Par contre, les exportations des produits agricoles et alimentaires ont enregistré une baisse de 13,8 % en raison de la baisse des ventes d'huile d'olive soit 1 114,6 millions de dinars contre 1 815 millions de dinars par rapport à la même période de 2018.

M. G./APS



Pillage

Séminaire le 15 novembre au Sénat français sur les richesses naturelles du Sahara occidental

Le Bureau exécutif de l'Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique (AARASD) a tenu vendredi une réunion préparatoire du quatrième symposium international sur les ressources naturelles du Sahara occidental, qui se tiendra au Sénat français le 15 novembre prochain, ont indiqué les organisateurs.

Des représentants sahraouis, des avocats français et nigériens, des personnalités politiques ainsi que des experts en droit international européens, africains et australiens ont assisté au séminaire, a-t-on précisé.

Les membres du Bureau exécutif de l'Association et ses représentants dans différentes villes, ainsi que le représentant du

Front Polisario en France, M. Ubi Bouchraya Bachir, ont assisté à cette réunion préparatoire au cours de laquelle il a présenté les derniers développements de la question sahraouie, à la lumière de la récente résolution 2494 (2019) du Conseil de sécurité et de la déclaration du Front à cet égard.

Le diplomate sahraoui a également abordé l'évolution de la bataille juridique engagée par le Front Polisario au niveau de la Cour européenne pour défendre la souveraineté du peuple sahraoui sur ses ressources naturelles et pour les protéger du pillage systématique d'entreprises multinationales et de certains organismes régionaux rémunérés par des pays connus pour leur soutien à l'oc-

cupation marocaine et leur violation du droit international.

La réunion a également examiné en détail les derniers arrangements et divers aspects relatifs au premier symposium international au Sénat français, selon les organisateurs.

Le colloque international, qui se tiendra au Sénat français, est le deuxième du genre à aborder la question des ressources naturelles du Sahara occidental, après le premier colloque organisé à Confreville Lorche en partenariat avec le Conseil municipal, l'AARASD et la représentation du Front Polisario en France, à la fin du mois d'octobre dernier.

Yanis G.

Sahara occidental/Droits de l'Homme

Un rapport de la Codesa condamne les crimes commis par l'occupant marocain

L'Association des défenseurs des droits de l'Homme sahraouis (Codesa) a condamné, samedi, les crimes commis par le Maroc contre les Sahraouis dans les villes occupées du Sahara occidental, appelant à la mise en place d'un mécanisme onusien de surveillance des droits de l'Homme.

Dans un rapport sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires occupés, le bureau de la Codesa a réitéré sa ferme condamnation des crimes atroces commis contre les Sahraouis pacifiques par le Maroc, réitérant par la même occasion l'appel à la mise en place d'un mécanisme des Nations unies pour surveiller et rendre compte des droits de l'Homme dans les territoires occupés. Ce rapport, explique la Codesa, vise à nouveau à traiter des violations des droits de l'Homme perpétrées par les forces marocaines du 2 au 31 octobre 2019 à l'encontre de civils sahraouis dans les villes occupées du Sahara occidental, où ces forces continuent de confisquer les droits civils, poli-

tiques et économiques, les droits sociaux et culturels des Sahraouis «en violation flagrante du droit international humanitaire». Ces violations ont déjà été évoquées par plusieurs organisations internationales de défense des droits de l'Homme et d'une série de résolutions des Nations unies sur la question du Sahara occidental.

Dans le rapport, concernant le chapitre «Détenues politiques et procès inéquitables contre des civils sahraouis», la Codesa a indiqué que les tribunaux marocains ont continué à poursuivre les civils sahraouis qui ont fait l'objet d'arrestations arbitraires dans le cadre de manifestations pacifiques, exigeant, dans le texte, la libération de tous les détenus politiques sahraouis.

Abordant «La situation désastreuse et l'indifférence à l'égard des conditions de santé des détenus politiques sahraouis», l'organisation sahraouie de défense des droits de l'Homme a souligné que malgré plusieurs années de détention et de procès d'un groupe de défenseurs

des droits de l'Homme et de prisonniers politiques sahraouis, les autorités d'occupation marocaines continuent de les harceler et de les empêcher de jouir pleinement de leurs droits en vertu de l'ensemble de règles minima pour la protection des prisonniers, et n'hésitent pas à faire pression sur leurs familles.

La Codesa a soutenu que plusieurs violations des droits de l'Homme ont été enregistrées dans ce domaine en rapport avec la période considérée (2 au 31 octobre).

L'Association des défenseurs des droits de l'Homme sahraouis a également affirmé dans le chapitre intitulé : «Empêcher et confisquer le droit d'expression et de manifestation pacifiques», que l'Etat d'occupation a continué de confisquer le droit des civils sahraouis à l'expression et à la manifestation pacifiques dans les villes du Sahara occidental en assiégeant de nombreux sites et lieux appartenant à divers organismes sahraouis et les empêchant d'y accéder, en utilisant divers outils et moyens répressifs accompagnés de pra-

tiques dégradantes de la dignité humaine.

La Communauté internationale appelée à assumer ses responsabilités

L'Association des défenseurs des droits de l'Homme sahraouis a exprimé, dans son rapport, sa solidarité avec toutes les victimes des violations des droits de l'Homme commises par l'Etat marocain et leurs familles, condamnant la violation continue par le Maroc des droits fondamentaux des civils sahraouis et l'utilisation de tous les moyens de pression pour les priver de leur droit à la liberté d'expression et à la manifestation pacifique.

Dans ce contexte, la Codesa a demandé à la communauté internationale d'assumer toute sa responsabilité pour garantir le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, de bénéficier de ses ressources naturelles, minérales et marines et d'éliminer le mur de sable et le mur militaire entourés de millions de mines qui menacent la

sécurité et la stabilité et portent atteinte aux droits fondamentaux du peuple sahraoui.

Elle a réitéré son appel pour la mise en place d'un mécanisme des Nations unies pour surveiller et rendre compte de la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental, exigeant de faire pression sur l'Etat marocain pour qu'il libère des défenseurs des droits humains, des blogueurs, des syndicalistes et tous les prisonniers politiques sahraouis dans des prisons marocaines, tout en annulant les divers suivis inclus dans le procès-verbal de la police judiciaire afin de faire pression sur les civils, notamment les étudiants, les chômeurs, les blogueurs, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'Homme sahraouis.

Le rapport demande également l'ouverture et la garantie d'entrée au Sahara occidental pour les observateurs étrangers, les organisations humanitaires et aux droits de l'Homme, pour les instances parlementaires et syndicales et à la presse internationale.

R. M.



Irak

Les Irakiens de nouveau dans la rue malgré la répression qui va crescendo

■ Manifestants et forces de l'ordre s'affrontaient hier dans le centre de Bagdad devenu un champ de bataille à l'air saturé de gaz lacrymogène, les protestataires tentant de rester mobilisés face à une répression qui va, selon Amnesty International, vers un « bain de sang ».

Par Rosa C.

Le mouvement de contestation, lancé le 1^{er} octobre et réclamant la chute d'un pouvoir jugé corrompu et incompétent, a un temps semblé faire trembler les autorités. Mais plus d'un mois plus tard et environ 300 morts selon un bilan compilé par l'AFP, leurs rangs sont plus resserrés que jamais. Elles se sont même accordées avec la majorité des forces politiques pour en finir avec les manifestations, où elles sont conspuées ainsi que le puissant voisin iranien, considéré comme l'architecte du système politique irakien rongé par le clientélisme et la corruption. Après cet accord pour un « retour à la vie nor-

male », les forces de sécurité ont intensifié samedi la répression dans un pays toujours coupé du monde, sans internet et sans réseaux sociaux. Le même jour, neuf manifestants ont été tués par des balles réelles ou des grenades lacrymogènes tirées dans la tête à Bagdad aux abords de la place Tahrir, épice de la contestation, et trois à Bassora, deuxième ville du pays, à sa pointe sud, selon des sources médicales. Les affrontements ont repris hier sur la place Khallani dans le centre de Bagdad, où l'air est rempli de gaz lacrymogènes tirés. Des dizaines de manifestants couraient se mettre à l'abri avant de revenir vers les forces de l'ordre entre les charges. Depuis samedi soir « les forces essayent

d'avancer vers Tahrir pour disperser les manifestants », assure un jeune protestataire à l'AFP. Mais, prévient un soignant qui aide les blessés, « nous sommes sur Tahrir et nous y resterons ». Les forces de l'ordre ont érigé des murs de béton pour séparer la place Khallani de celle de Tahrir, où elles sont restées pour le moment à l'écart. La veille, à la faveur de la nuit, elles ont chassé les manifestants de trois camps de fortune sur trois ponts proches de ces places. Dans la ville pétrolière de Bassora, les forces de l'ordre empêchent désormais les manifestants d'approcher du siège du Conseil provincial après avoir mené de nombreuses arrestations. Et à Nassiriya (sud), elles tirent des grenades lacrymogènes sur les manifestants qui tentent de faire fermer une nouvelle administration, dans le cadre de la désobéissance civile qui continue de paralyser de nombreuses institutions du sud du pays. Avec un jeune sur quatre au chômage et un habitant sur cinq sous le seuil de pauvreté, les manifestants disent qu'ils bloqueront le pays tant qu'ils n'auront pas obtenu « leur part du pétrole » en Irak, deuxième producteur de l'Opep. Le mouvement qui récla-



PH. > D. R.

maut au départ emploi et services, veut désormais une refonte totale du système politique et un renouvellement complet des dirigeants. Amnesty International a appelé dans un communiqué les autorités irakiennes à « ordonner immédiatement la fin de l'usage continu et illégal de la force létale ». Elle leur a également demandé de contenir leurs forces de sécurité pour « éviter un bain de sang ». Aux violences – qui ont fait plus de 12 000 bles-

sés depuis le 1^{er} octobre – s'ajoute ce que de nombreuses voix en Irak appellent désormais la « nouvelle République de la peur », dans un pays sorti il y a 16 ans de décennies de dictature du parti Baas de Saddam Hussein. Militants et médecins soutenant les manifestants se disent visés par une campagne d'arrestations, d'enlèvements et d'intimidations menée par les forces de l'État et des groupes armés. R. C.



Commentaire

Intimidation

Par Fouzia Mahmoudi

Quelques mois après sa sortie unilatérale de l'Accord sur le nucléaire signé deux années auparavant par son prédécesseur avec l'Iran, Donald Trump avait laissé entendre qu'il était prêt à envisager la signature d'un nouvel accord, plus favorable aux États-Unis et avec des restrictions plus sévères pour Téhéran. Mais aujourd'hui plus d'une année plus tard, il semble s'améliorer la situation entre les deux nations continue à se dégrader. Aujourd'hui les diplomates américains chargés de ce dossier très sensible évoquent un « acte d'intimidation scandaleux ». C'est en ces termes que le chef de la diplomatie US a en effet qualifié vendredi en soirée l'incident impliquant une inspectrice de l'Agence internationale de l'énergie en Iran (AIEA). Cette dernière a brièvement été empêchée par Téhéran de quitter le pays la semaine dernière, selon l'Agence. « Nous avons appris plus tôt cette semaine que l'Iran avait détenu une inspectrice de l'AIEA », a déclaré dans un communiqué le secrétaire d'État américain Mike Pompeo. « C'est un acte d'intimidation scandaleux et injustifié », a-t-il taillé. La réaction américaine intervient dans un contexte très tendu entre Washington et Téhéran, au lendemain de la relance par l'Iran des activités d'enrichissement d'uranium dans son usine souterraine de Fordo. Jeudi, l'AIEA avait estimé qu'il n'était « pas acceptable » que Téhéran ait « momentanément empêché » une de ses inspectrices « de quitter l'Iran la semaine dernière » en raison de suspicions à son encontre. L'Organisation iranienne de l'énergie atomique (OIEA) avait annoncé jeudi matin avoir retiré l'accréditation de l'inspectrice concernée en raison d'un incident survenu lors d'un « contrôle » à l'entrée de l'usine de Natanz (Centre). Dans une déclaration à la presse, l'ambassadeur iranien auprès de l'AIEA, Kazem Gharib Abadi, a indiqué que des traces d'une substance explosive à base de nitrate avaient été décelées lors du contrôle de cette employée de l'AIEA. Kazem Gharib Abadi avait démenti que l'inspectrice ait été arrêtée, affirmant qu'elle avait été autorisée à quitter le pays malgré les enquêtes en cours sur l'incident et que son départ avait été « facile et rapide ». « Les États-Unis soutiennent entièrement les activités de suivi et de vérification de l'AIEA en Iran et nous sommes inquiets du manque de coopération adéquate de l'Iran », poursuit le communiqué américain. « Les inspecteurs de l'AIEA doivent être autorisés à mener leur travail crucial sans entraves », poursuit Mike Pompeo. L'annonce mardi de la reprise des activités de Fordo, gelées en vertu de l'accord sur le nucléaire iranien conclu en 2015, a suscité l'inquiétude de la communauté internationale. Les États-Unis ont eux dénoncé un « chantage nucléaire ». Cette reprise est conforme à la décision de Téhéran de réduire encore davantage ses engagements internationaux concernant son programme nucléaire. Les relations entre les autorités iraniennes et américaines n'en finissent ainsi plus de se détériorer et ces nouveaux incidents impliquant des inspecteurs de la très respectée AIEA ne font que montrer à quel point une solution prochaine semble impossible sans une grande dose de bonne volonté de la part de Washington et Téhéran, aujourd'hui plutôt improbable, connaissant le goût pour la provocation des dirigeants iraniens et du président Trump. F. M.

Allemagne

Critique de « l'égoïsme » américain le jour anniversaire du mur de Berlin

Le président allemand a exhorté samedi les États-Unis de Donald Trump à faire preuve de « respect » à l'égard de leurs alliés et à tourner le dos à « l'égoïsme national », lors des cérémonies des 30 ans de la chute du mur de Berlin. Alors que ces festivités s'annonçaient comme consensuelles, Frank-Walter Steinmeier, dont le rôle est honorifique mais qui est considéré comme l'autorité morale du pays, a mis les pieds dans le plat en soulignant à cette occasion la dégradation des relations transatlantiques ces dernières années. Devant la mythique Porte de Brandebourg, symbole jusqu'en 1989 de la « division de l'Allemagne », Frank-Walter Steinmeier a décrit dans un discours le rôle prépondérant des États-Unis, le « bras fort de l'Ouest », dans la fin du Rideau de fer il y a trois décennies. « Nous, les Allemands, nous devons beaucoup à cette Amérique. A cette Amérique en tant que partenaire dans le respect mutuel, en tant que partenaire pour la démocratie et la liberté, contre l'égoïsme national. C'est ce que j'espère aussi à l'avenir », a asséné M. Steinmeier. Une allusion voilée, mais limpide, à l'administration actuelle à Washington. Donald Trump, qui n'a pas fait de visite officielle en Allemagne depuis son élection en 2016 et projette de construire un mur entre son pays

et le Mexique, a lui salué samedi en l'Allemagne « un des plus précieux alliés » des États-Unis. Mais du contentieux au sujet des dépenses militaires à celui concernant le commerce, les relations entre l'Allemagne et les États-Unis n'ont jamais été aussi tendues dans la période d'après-guerre que depuis l'élection de Donald Trump. Au-delà, l'actuel chef de l'État américain a critiqué à plusieurs reprises l'Union européenne. Le président français Emmanuel Macron s'est ainsi lui aussi cette semaine inquiété que « pour la première fois, nous avons un président américain (Donald Trump) qui ne partage pas l'idée du projet européen ». Le président allemand a aussi délivré des messages à la Nation allemande lors de cette célébration, dans un enthousiasme mesuré, de la fin du « rideau de fer ». M. Steinmeier a déploré que « de nouveaux murs (aient) été construits dans tout le pays : des murs de frustration, des murs de colère et de haine ». L'Allemagne est en effet loin d'afficher le même optimisme qu'il y a 30 ans. La fracture politique et économique entre l'Est et l'Ouest du pays, plus riche, reste d'une brûlante actualité, en particulier avec le succès de l'extrême droite de l'Alternative pour l'Allemagne (AfD) dans l'ex-RDA communiste, où de nombreux habitants se sentent traités comme des citoyens

de seconde classe. Les coups de pioche dans cet édifice de béton de plus de 150 km de long avaient marqué la fin d'un monde coupé en deux et fait à l'époque espérer une longue ère de détente et d'unité, voire la « fin de l'Histoire ». Ces espoirs se sont aujourd'hui dissipés, avec un parfum de résurgence de la Guerre froide entre Occidentaux d'une part, Russie et Chinois de l'autre. Même entre les anciens alliés à l'Ouest, les sujets de friction se multiplient. Emmanuel Macron a jeté un pavé dans la mare diplomatique en diagnostiquant que l'Otan était « en état de mort cérébrale », s'attirant une réplique inhabituellement acide de M^{me} Merkel, contestant la vision « radicales » de M. Macron. Les deux dirigeants se retrouveront cette semaine à Berlin pour un dîner informel en présence d'acteurs de la chute du mur. La chancelière allemande a elle aussi appelé samedi l'Europe à défendre ses valeurs fondamentales comme « la démocratie et la liberté » face aux contestations grandissantes. Certains pays d'Europe de l'Est comme la Hongrie ou la Pologne, pourtant pionniers dans la contestation de la dictature communiste dans les années 1980, se voient aujourd'hui accusés par l'Union européenne de ne pas respecter pleinement l'État de droit.

10^e Festival international du cinéma d'Alger

Avant-première de «143, rue du désert» de Hassan Ferhani

■ Le long métrage documentaire «143, rue du désert», portrait poignant d'une femme gérante d'un petit relais routier dans le désert algérien, du réalisateur à succès Hassan Ferhani, a été projeté, samedi à Alger, en avant-première algérienne.

Par Adéla S.

D'une durée de 100 mn, «143, rue du désert» a été projeté en compétition documentaire au 10^e Festival international du cinéma d'Alger (Fica) qui se poursuit dans les salles de l'Office Ryadh El Feth depuis jeudi dernier.

Fidèle à son concept développé dans «*Fi rassi rond-point*» (Dans ma tête un rond-point), un documentaire aux nombreuses distinctions, Hassan Ferhani a planté sa caméra chez Malika, qui gère seule un modeste relais routier, où elle a élu domicile, sur la route entre El Meniaa (Ghardaïa) et Tamanrasset pour laisser la magie du cinéma opérer au fil des haltes des routiers, touristes et autres aventuriers.

Vendant du thé, du café, des cigarettes et autres petits plats rapides, Malika se tient au courant de ce qu'il se passe autour d'elle grâce à son contact continu avec les routiers de passage chez elle.

La spontanéité de la dame le pousse à s'adresser directement au réalisateur, oubliant la caméra, quand elle reçoit la visite d'une touriste polonaise faisant le tour du pays à moto, ou à se livrer à un jeu de rôles avec le journaliste et écrivain Chawki Amari qui avait rencontré Malika lors de l'élaboration de son roman «*Nationale 1*».

Spontanée et humaine, Malika s'attable souvent avec ses clients qui ramènent leurs préoccupations et leurs rêves pour animer, le temps d'une «omelette au sable» ou d'un thé, le quotidien difficile mais serein de la vieille dame, qui refuse de

retourner chez elle dans une ville du nord-est du pays qu'elle n'évoque pas.

Le tournage se passe au moment où une grande station-service s'apprête à ouvrir ses portes, suscitant une petite inquiétude chez Malika qui refuse toujours de quitter son petit relais, son chat et ses chiens. Elle raconte également avoir subi des pillages lors de son installation et avoir tenu lors de la décennie de terrorisme.

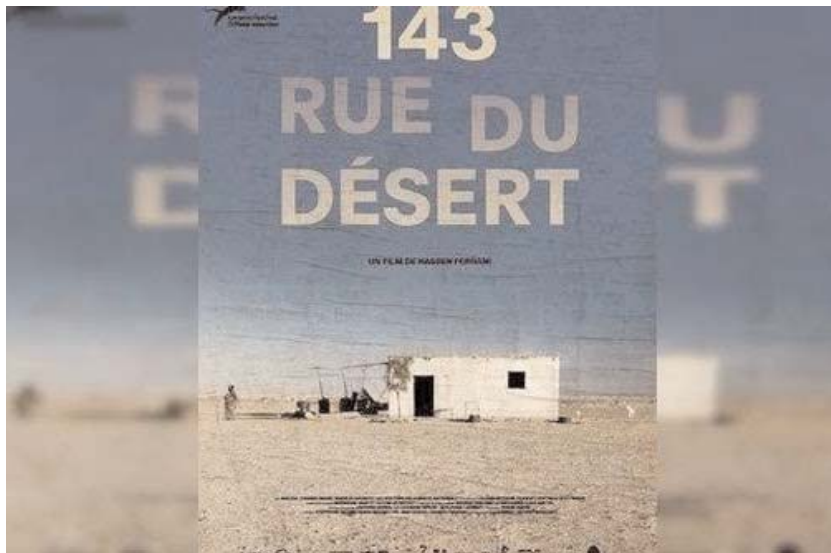
Chauffeurs-routiers, imams, touristes étrangers ou algériens, troupes folkloriques de passage, tous marquent une halte au 143, rue du désert, un 20m² avec vue étroite sur l'immensité du désert où le réalisateur a réussi à faire tenir tout une philosophie de vie sans exploiter la beauté des images que les alentours peuvent offrir.

Après son premier documentaire «*Fi rassi rond-point*» où Hassan Ferhani a planté sa caméra pour sonder la vie dans les abattoirs d'Alger, il confirme son style avec ce dernier-né tout en y ajoutant l'apport des acteurs Chawki Amari et Samir El Hakim mais sans aucune mise en scène, jouant ainsi avec la frontière de la spontanéité.

Sorti en août dernier, «143, rue du désert» a été primé dans des festivals en Egypte, en Tunisie et en Corée du Sud ainsi qu'à celui de Locarno.

Projection de «Fatwa», un film dénonçant la montée de l'extrémisme en Tunisie

Le long métrage de fiction «*Fatwa*», histoire sanglante d'une famille tunisienne en proie



à l'obscurantisme religieux et à la violence qu'à connus ce pays après la chute du régime en place en 2011, du réalisateur Mahmoud Ben Mahmoud, a été projeté samedi soir au public algérois.

D'une durée de 102mn, ce film a été présenté au jury de la section long métrage du 10^e Festival international du cinéma d'Alger (Fica) qui se tient depuis jeudi dans les salles de l'Office Ryadh El Feth. Cette fiction relate l'histoire de Brahim, Tunisien vivant en France, qui rentre au pays enterrer son fils Marouane décédé dans un accident de moto. Jugeant que les circonstances du décès de son fils demeurent opaques, il décide de remonter le fil des trois dernières années de son fils.

Découvrant que son défunt fils militait dans un groupe islamiste, Brahim interroge son ex-femme, députée et militante contre la montée l'extrémisme religieux en Tunisie, et découvre qu'elle avait été condamnée à mort par ce groupe après la parution de son livre et que son propre fils l'avait menacé avant de quitter la maison familiale.

Installé dans l'ancien appartement de son fils, Brahim met en doute le rapport sur le décès de son fils et son endoctrinement, lui qui était étudiant aux Beaux-Arts. Par ce prisme, le réalisateur montre toute l'ampleur et la puissance de l'endoctrinement qui pousse un jeune peintre à battre à mort sa muse et menacer sa propre mère. Si le film, se déroulant en 2013, se base sur l'en-

doctrinement et la montée en puissance de l'extrémisme en plus de la résistance de la société civile tunisienne et des citoyens, il se termine cependant sur une note d'extrême violence critiquée par le public.

Inauguré jeudi, le 10^e Fica se poursuit avec au programme de la compétition des films comme «*La Bolduc*» du Canadien François Bouvier, «*Yuli*» de l'Espagnole Iciar Bollain, ou encore «*Paysages d'automne*» de Merzak Allouache projeté en avant-première algérienne.

Le 10^e Fica se poursuit jusqu'au 16 novembre à salle Ibn Zeydoun alors que des rediffusions sont programmées à la salle Cosmos.

A. S./APS

Danse

Le 10^e Festival culturel international de danse contemporaine s'ouvre à Alger

Le 10^e Festival culturel international de danse contemporaine (Fcicd) s'est ouvert samedi soir à Alger sous le signe de l'«Harmonie», avec des prestations conduites par les ballerines et les danseurs d'Algérie, de Russie, invité d'honneur du festival et du Portugal, dans des chorégraphies aux thèmes existentiels, marquées par la finesse du geste et la grâce du mouvement.

Le public présent à cette soirée à l'Opéra d'Alger a apprécié le rendu, durant deux heures, des trois troupes de danse, dont la compagnie «Arabesque» d'Algérie, qui est intervenue à deux reprises avec ses 18 ballerines, pour présenter deux danses sur les musiques de «*Chams El Aâchiya*», (patrimoine andalou) et un thème sur une cadence «*Zendali*» (variante

rythmique chaouie), brillamment arrangées par Raouf Gadjeev.

Corps élancés et pas de danse précis, les jeunes ballerines de la troupe «Arabesque» ont mis en valeur leurs talents individuels, Celia Boudiaf notamment, esquissant, en groupe ou séparé avec Adam Bouchouchi, unique danseur de la troupe, différentes figures esthétiques exécutées avec grâce, dans des mouvements et gestes aérés, appréciés du public qui a longtemps applaudi le travail de la compagnie, dirigée d'une main de maître par Fatma Zohra Namous Senouci, auteure et metteur en scène du programme présenté et Commissaire du festival.

Heureux d'être au centre de ce 10^e festival, l'Ensemble «*Raketa*» de Russie s'est présenté avec cinq ballerines et autant

de danseurs, venus de «*Nizhny Nougorod*» (banlieue moscovite) pour livrer une prestation pleine, conçue en cinq tableaux, mêlant des danses traditionnelles au genre contemporain du «*Néo-Folk*».

Dans divers accoutrements aux couleurs vives, les danseurs de la troupe *Raketa* ont exprimé en mouvements une partie du patrimoine russe, dans une prestation très physique, menée sur des cadences rapides.

Le Portugal est ensuite intervenu avec le duo «*Terratcha Flatland*», animé par Raminhos Pinheiro Nella et Da Cruz Dias Fernando Jorge qui ont présenté en 60 mn un spectacle époustouflant, traitant de l'adversité et les contraintes d'un amour impossible.

Le duo portugais a livré à l'assistance un bon moment de

danse contemporaine où la grâce du geste et l'agilité de l'interprétation ont permis au corps, à travers la beauté du mouvement, d'exprimer sa vérité dans de belles options narratives, anéanti par moments et révolté dans d'autres, sur un fond musical séquentiel, oscillant entre tourments et harcèlements, puis délivrance.

En présence de représentants du ministère de la Culture et des missions diplomatiques accréditées à Alger, celles de Russie, invité d'honneur, et du Portugal, animateurs de la soirée inaugurale notamment, l'assistance a apprécié de belles poésies en mouvement, savourant chaque moment de la soirée dans l'allégresse et la volupté.

Outre les troupes algériennes, des ensembles de Russie, Mali, Hongrie, Egypte, Maroc, Tunisie,

France, Espagne, Portugal, Syrie et Ukraine, prennent part au 10^e Festival culturel international de danse contemporaine d'Alger qui se poursuit jusqu'au 13 novembre, avec au programme de la journée d'hier des ballets d'Algérie, de Russie, avec «*Rosconcert Company*» et les danseurs étoiles du Théâtre du Bolchoï, la France, l'Espagne et l'Ukraine.

Racim C.

AGEND'ART

Galerie d'art Bloom (El-Biar, Alger)

Jusqu'au 12 novembre : Exposition de peinture «*La seconde intercalaire*» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.

Office Ryadh El Feth Du 7 au 16 novembre : 10^e édition du Festival international du cinéma d'Alger.



Ligue 2 (12^e journée)
L'OM s'échappe à nouveau

L'OLYMPIQUE de Médéa a creusé l'écart à six points, en tête de la Ligue 2 algérienne de football, en dominant l'Amel Boussaâda (2-1) en match disputé samedi soir au stade Imam-Lyès pour le compte de la 12^e journée, ayant vu le RC Relizane remporter le derby de l'Ouest contre l'OM Arzew (3-2), au moment où l'USM Annaba a enfoncé l'USM El Harrach dans le duel des mal classés (4-2). C'est cependant l'OM qui a réalisé la meilleure opération de cette journée, en portant son capital à 28 points, soit à six longueurs de son dauphin, le WA Tlemcen, qui de son côté a complètement raté le coche, en concédant une défaite inattendue chez le mal classé MC EL Eulma (2-1). Certes, après l'ouverture du score par Zerguine (50'), les Zianides avaient bien réagi, en égalisant par Oukil (76'), mais ils sont très vite retombés dans leurs travers, en concédant un nouveau but devant Kadous (85'). A l'instar du WAT, d'autres clubs sociétaires du peloton de tête sont passés à côté ce samedi, dont certains sur leurs propres terrains, comme ce fut le cas pour le RC Arbaâ et l'AS Khroub, forcés de partager les points chez eux, respectivement avec la JSM Béjaïa et le MC Saïda, sur le même score d'un but partout. Le RCA peut même s'estimer heureux d'avoir sauvé les meubles, car ayant commencé par être longuement mené au score, avant de parvenir à arracher l'égalisation, par l'intermédiaire de Doumi (54'). Le RC Relizane a donc été un des rares pensionnaires du peloton de tête à avoir empoché les trois points au cours de cette 12^e journée, et c'était à l'arraché, puisque l'OMA, lui, a tenu la dragée haute dans ce derby de l'Ouest, ayant connu un scénario complètement fou. En effet, après l'ouverture du score par Derrag (4'), les visiteurs ont rapidement égalisé par Senabi (6'), ce qui cependant n'a pas affecté le RCR outre mesure, puisqu'il a vite repris l'avantage au score par Kouriba (7'), avant que le vétéran Mohamed Seguer ne corse l'addition à la 59'. Mais loin de s'être avoué vaincu, l'OMA a continué à jouer l'attaque à outrance,

menant la vie dure au RCR, surtout après avoir réussi à réduire la marque par El Bahari à la 68'. Aïnsi, malgré l'avantage du terrain et le soutien du public, le RCR a connu une fin de match des plus difficiles, et c'est vraiment par chance qu'il a réussi à conserver son avance jusqu'au coup de sifflet final (3-2). Autre match à avoir connu un scénario palpitant, le choc des mal classés USM Annaba - USM El Harrach, ayant tourné finalement à l'avantage des Tuniques Rouges (4-2). Après l'ouverture du score par Boudina (37'), le défenseur harrachi, Abdet, a commis une grosse erreur, en marquant lui-même contre son propre camp, à la 45'+2. Cependant, conscients qu'il s'agissait d'un match à six points et qu'il fallait donc impérativement réussir un bon résultat, les Jaune et Noir sont repartis à l'abordage et sont parvenus à leurs fins, d'abord grâce à Bayod, ayant réduit le score à la 58', puis Abdet, qui s'est bien racheté de sa boulette, en égalisant à la 69'. Un scénario complètement fou qui a donné lieu à un autre dans la foulée, puisqu'au moment où les Harrachis pensaient repartir avec le point du nul, l'USMAN a bénéficié d'un penalty à la 90' qui fut transformé par Boukemina (3-2). Abattus de laisser filer ce précieux point après tant d'efforts, les Jaune et Noir se sont complètement effondrés dans le temps additionnel, au point de concéder un quatrième but, devant ce même Boukemina (90'+3). Plus tard dans la soirée, le MO Béjaïa a dominé la JSM Skikda grâce à un but unique, signé Soltane à la 51', au moment où l'ASM Oran a amené un précieux nul de son déplacement chez le DRB Tadjenanet (1-1). Les choses avaient pourtant bien commencé pour le club hôte, ayant ouvert le score dès la 31' par Chettaf, avant de concéder l'égalisation devant El Habiri (68').

	Pts	J
1). O. Médéa	28	12
2). WA Tlemcen	22	12
3). RC Relizane	21	12
4). RC Arbaâ	20	12
5). AS Khroub	18	12
6). ASM Oran	17	12
7). MO Béjaïa	16	11
-). JSM Skikda	16	12
-). OM Arzew	16	12
-). DRB Tadjenanet	16	12
11). USM Annaba	15	12
-). MC El Eulma	15	12
13). MC Saïda	14	12
14). A. Boussaâda	13	12
15). JSM Béjaïa	7	11
16). USM El Harrach	6	12

Résultats et classement :

RCA- JSMB	1-1
RCR-OMA	3-2
OM- ABS	2-1
ASK- MCS	1-1
USMAN- USMH	4-2
MCEE -WAT	2-1
DRBT- ASMO	1-1
MOB-JSMS	1-0

Ligue 1 (10^e journée)

Le CRB battu à Cirta, le Doyen toujours leader

■ Le coleader du championnat, le CR Belouizdad, a été battu par le CS Constantine et encaisse sa première défaite de la saison.



Le Chabab n'y est pas arrivé à Constantine

Par Mahfoud M.

Les Sanafirs, grâce à ce succès recolle au peloton de tête en compagnie du MC Oran, petit vainqueur du NC Magra, alors que le «Clasico» de cette journée, MCA-JSK, est programmé pour mercredi prochain, en raison de la participation du «Doyen» aux 8^e de finale de la Coupe arabe des clubs champions. La défaite du CRB devant le CSC a été la principale attraction de cette journée. Un magnifique but de Benayada (36') a scellé le sort de cette rencontre qui a vu le coach belouizdadi, Abdelkader Amrani, tomber devant son ancien club constantinois. Ce succès, ô ! combien précieux, permet aux «Sanafirs» de revenir dans la course en s'installant à la 5^e place (15 pts), à une longueur du duo, MC Oran-JS Saoura, vainqueurs respectivement du NC Magra (1-0) et de l'US Biskra (2-1). Si les Oranais ont fait l'essentiel en se contentant du but de Frifer (38'), par contre les gars de la Saoura, lourdement battus en match

retard par l'USM Alger (1-4), ont dû attendre la 2^e mi-temps pour renverser une situation fort compromise. Menés dès la 7^e minute par un but de Messaadia, ils ont fait appel au punch de Hamia auteur du doublé (56' et 66' sur penalty) pour s'assurer les 3 points de la victoire et garder ainsi le contact avec le groupe de tête. Le derby algérois, USM Alger - NA Hussein-Deu, s'est terminé sur un score vierge (0-0). Les deux équipes ont réussi l'exploit de rater chacune un penalty. D'abord, l'USMA par Cherifi (70') puis le NAHD par Yaya (90'). Un nul qui arrange beaucoup les plus les «Sang et Or». Les deux équipes des Hauts-Plateaux ont gagné ce samedi. Le CABB

Résultats et classement :

ASAM - ASO	1-0
MCO- NCM	1-0
CSC- CRB	1-0
USM A- NAHD	0-0
JSS-USB	2-1
CABBA- PAC	2-0
ESS-USMBA	2-1
Mercredi 13 novembre :	
MCA - JSK (18h45)	

Arréridj devant le Paradou (0-0) et l'ES Sétif face à l'USM Bel-Abbès (2-1). Une victoire qui leur permet de respirer et se dégager de la zone rouge dans laquelle s'enlisent dangereusement l'US Biskra (9 pts), l'ASO Chlef et le NC Magra (8 pts) et le Paradou (7 pts). Ce dernier est beaucoup plus préoccupé par son aventure africaine en se qualifiant avec brio pour la phase des poules.

M. M.

	Pts	J
1). MC Alger	20	8
-). CRB	20	9
3). MC Oran	16	9
-). JS Saoura	16	9
5). CSC	15	10
6). ASAM	14	10
-). USMA	14	9
8). JSK	13	8
9). CABBA	12	9
10). NAHD	11	10
11). USMBA	10	9
-). ESS	10	10
13). USB	9	10
14). ASOC	8	9
-). NCM	8	10
16). PAC	7	8

CAF Awards 2019

Dix joueurs de l'EN dans le Onze-type de l'année

Basket/Championnat arabe dames de basketball
Le GSP atteint le dernier carré

LE GS PÉTROLIERS s'est qualifié pour les demi-finales du Championnat arabe des clubs féminin de basket-ball, en s'imposant devant le club organisateur du COD Meknès 72-60 (mi-temps: 38-34), en quart disputé samedi soir à Meknès (Maroc). En demi-finale qui devait avoir lieu hier (17h00), les Pétrôlières

affronteront les Tunisiennes de l'ES Cap-Bon qui ont éliminé les Algériennes d'Husseïn-Dey Marines (75-69). La deuxième demi-finale opposera le Club Beyrouth du Liban, qui a battu les FAR du Maroc (61-37) et le Chabab Faheys de Jordanie qui s'est imposé devant le Club Sfaxien de Tunisie (74-70).

Dix footballeurs algériens figurent sur la liste pour composer la meilleure équipe africaine 2019, dont la cérémonie de remise du trophée aura lieu le 7 janvier 2020 à Hurgghada (Egypte), a indiqué samedi la Fédération algérienne de football (FAF). Il s'agit de : Raïs M'Bolhi (Gardien/Ettifaq FC), Youcef Atal (Latéral droit/OGC Nice), Faouzi Ghoulam (Latéral gauche/SSC Napoli), Aïssa Mandi (Défenseur central/Bétis Séville), Ismaël

Bennacer (Milieu/AC Milan), Sofiane Feghouli (Milieu/Galatasaray), Riyad Mahrez (Milieu/Manchester City), Youcef Belaïli (Milieu/Al Ahli), Baghdad Bounedjah (Attaquant/Al-Sadd SC) et Islam Slimani (Attaquant/AS Monaco). La meilleure équipe africaine 2019 sera issue du vote des joueurs eux-mêmes, selon le principe qui régit le World Best 11. Outre l'élection du Onze-type de l'année, la Confédération afri-

caine de football (CAF) procédera lors de ladite cérémonie à la remise du trophée du meilleur joueur africain, dont la liste des nommés n'a pas été encore rendue publique, et d'autres distinctions. Bien que champions d'Afrique en titre et évoluant dans des clubs professionnels à l'étranger, les nominés algériens pour l'équipe-type CAF-FIFPro Afrique de l'année seront quand même confrontés à une rude concurrence.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Blida

Découverte de deux usines de fabrication illégale de tubes en cuivre

DEUX usines activant illégalement dans la fabrication de tubes en cuivre ont été découvertes, par la brigade de recherches de la Gendarmerie nationale de Blida, indique un communiqué rendu public dimanche par le groupement territorial de la Gendarmerie nationale de la wilaya.

L'opération, inscrite au titre des efforts de lutte contre la criminalité et la protection des citoyens et de leurs biens, a permis la saisie de près de 150 tonnes de cuivre d'origine suspecte, est-il ajouté dans le même document.

Cette affaire a été mise à jour, est-il précisé, grâce à des informations parvenues à la brigade de recherches de la gendarmerie, portant sur deux usines activant secrètement et illégalement dans la fabrication de tubes en cuivre, en exploitant des câbles de cuivre d'origine suspecte, pour ce faire.

Selon le même communiqué, il s'agit d'une usine de transformation de fer de la commune de Guerouaou (Est de Blida), où

d'importantes quantités de cuivre brut et de tubes de cuivre destinés à la vente ont été découverts par les éléments de la Gendarmerie nationale, parallèlement à la présence, sur place, de travailleurs algériens et chinois. Interrogé sur son activité, le promoteur de l'usine a assuré aux gendarmes «ne pas posséder d'autorisation d'exercice des services compétents de la wilaya», car son usine «vient d'entrer en activité récemment», est-il rapporté dans le même document, signalant la saisie de la totalité de la quantité de cuivre se trouvant sur place, estimée à près de 95 tonnes.

La 2e usine clandestine et illégale a été découverte dans la zone d'activité de Ben Boulaid. Elle activait sous le couvert d'une agence de contrôle de véhicules, dont elle exploitait un panneau publicitaire.

Une saisie de 54 tonnes et 55 kg de cuivre brut a été effectuée sur place, en plus de matériels divers, est-il ajouté de même source.

Kheilil Y.

Recherche/innovation

L'Algérie prend part à la cérémonie «Les prix du Québec»

L'Algérie a pris part dernièrement à la cérémonie « Les prix du Québec » récompensant des personnalités dont les œuvres, les travaux et les recherches ont marqué la littérature, les arts et les sciences.

Le gérant intérimaire du Consulat général d'Algérie à Montréal, Mehila Messaoud a pris part le 06 novembre courant à la cérémonie «Les prix du Québec» organisée par le gouvernement du Québec récompensant des personnalités dont les œuvres, les travaux et les recherches ont marqué la littérature, les arts et les sciences.

A l'occasion de cette manifestation, l'algérien Zaghbi Karim, chercheur dans le domaine de l'électrification des transports et en stockage d'énergies, s'est vu décerné « le prix Lionel-Boulet » pour la recherche et le développement en milieu industriel. Après avoir reçu son prix des mains du ministre québécois de l'Economie et de l'Innovation, M. Zaghbi a tenu à remercier l'Algérie son « pays d'origine » qui lui a assuré toute sa scolarité sans aucun frais et l'a aidé à se mettre sur les rails de la science et de la recherche.

K. L.

Tizi Ouzou

Un vieil homme découvert mort partiellement brûlé

LE CORPS sans vie d'un vieil homme (77 ans) brûlé au niveau de la partie supérieure a été retrouvé dans une habitation hier au village Abizar dans la commune de Timizart (25 km à l'Est de Tizi Ouzou). Ce jour 10/11/2019 à 03h50 les éléments de la Protection civile de l'unité d'Azazga sont intervenus pour l'évacuation d'une personne décédée trouvée allongée sur un

lit présentant des brûlures au niveau de la partie supérieure du corps.

Sa couverture brûlée due à une résistance électrique», précise un communiqué de la cellule de communication de la Protection civile.

Le corps de la victime a été déposé à la morgue de l'hôpital d'Azazga.

H.M.



Djalou@hotmail.com

Qualifications CAN-2021 / EN-Zambie

Première pour Spano-Rahou, Belkabla et Soudani de retour

La sélectionneur de l'équipe nationale de football, Djamel Belmadi, a dévoilé hier la liste des 23 joueurs qui prendront part aux deux premières journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2021 (CAN-2021), face à la Zambie le 14 novembre à Blida et au Botswana le 18 du même mois à Gaborone.

Par Mahfoud M.

Cette liste, rendue publique par la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel, est marquée par la convocation pour la première fois de trois nouveaux noms. Il s'agit de Maxime Spano-Rahou (FC Valenciennes/France), Réda Halaimia (K Beerschot VA/Belgique) et Adam Zorgane (Paradou AC). A noter le retour en sélection de l'attaquant Hillel Soudani (Olympiakos/Grèce), écarté pendant plusieurs mois après une grave blessure au genou et qui commence à retrouver toutes ses sensations avec le club grec. Aussi, Haris Belkabla, renvoyé de l'équipe et privé de CAN-2019 pour des raisons disciplinaires à quelques jours du coup d'envoi de la compétition, a été rappelé par Belmadi qui lui accorde ainsi une deuxième chance. La surprise consiste en l'absence du milieu de terrain Yacine Brahimi (Al-Rayyan SC/Qatar) et à un degré moindre de Hichem Boudaoui qui ne joue pas à Nice (France). Adam Ounas (Nice), de retour de blessure, n'a pas été non plus convoqué. Face à la Zambie et au Botswana, il s'agit des premiers matchs officiels des «Verts» depuis leur consécration à la dernière CAN-2019 disputée en Egypte. Le coach des Fennecs attache une très grande importance à ces deux matchs et souhaite entamer en force la campagne pour la qualification à



la CAN 2021.

M. M.

LISTE DES 23 JOUEURS :

Gardiens de but : Rais M'bolhi (Al-Ittifaq/Arabie saoudite), Azzedine Doukha (Al-Raed/Arabie saoudite), Alexandre Oukidja (FC Metz/France). Défenseurs : Djamel Benlameri (Al-Shabab/Arabie saoudite), Aïssa Mandi (Bétis Séville/Espagne), Maxime Spano-Rahou (FC Valenciennes/France), Ramy Bensebaïni (Borussia Monchengladbach/Allemagne), Mehdi Tahrat (Abha/Arabie saoudite), Youcef Atal (Nice/France), Reda Halaimia (K

Beerschot VA/Belgique), Ayoub Abdellaoui (FC Sion/Suisse). Milieux : Haris Belkabla (Stade brestois/France), Adlene Guedioura (Al-Gharafa/Qatar), Ismaïl Bennacer (Milan AC/Italie), Mehdi Abeid (Nantes/France), Sofiane Feghouli (Galatasaray/ Turquie), Ryad Mahrez (Manchester City/Angleterre). Attaquants : Adam Zorgane (Paradou AC), Islam Slimani (AS Monaco/France), Andy Delort (Montpellier/France), Hillel Soudani (Olympiakos/Grèce), Baghdad Bounedjah (Al-Sadd/Qatar), Youcef Belaili (Al-Ahly/Arabie saoudite).